



Les enjeux et les points principaux de la norme NF Z 42-013

Rocco ZIRPOLI
CFONB

AFNOR CERTIFICATION - Système d'Archivage
électronique • 06/07/2023



Enjeux de l'archivage

Pourquoi faire ?

- Répondre aux **exigences d'une autorité de contrôle**
 - Exigences explicites
 - Droit fiscal
 - Factures
 - Droit du travail
 - Contrats de travail
 - Droit commercial
 - Contrats
 - **Faire valoir ses droits**
 - Faire la preuve de l'existence d'un acte

**Le Service
d'archivage est
complexe et impose
un grand nombre
d'exigences**

Pour qui ?

- Tous les citoyens
- Toutes les organisations
 - Privées
 - publiques

Comment ?

- En respectant les exigences fonctionnelles et techniques générales
 - Disponibilité
 - Intégrité
 - Confidentialité
 - Pérennité
- Associant la conservation intègre et pérenne à des **Durée de conservations**
 - Exigées par des textes réglementaires
 - Associés à des délais de prescription
 - Conserver suffisamment longtemps (mais pas trop... RGPD)

Enjeux de la révision de la Norme NF Z42-013

Obtenir le consensus pour rendre la norme utile à l'ensemble des parties prenantes

- Durée d'élaboration important pour répondre aux besoins des différentes parties prenantes
- Le périmètre de la norme est large puisqu'il couvre l'ensemble des besoins d'un service d'archivage
 - Besoins organisationnels,
 - Besoins techniques d'infrastructure,
 - Besoins fonctionnels pour les usagers.
- Tous les acteurs (parties prenantes), issus des sphères publiques et privée ont participé à son élaboration
 - Usagers et Grands prescripteurs
 - Opérateurs d'archivage et Opérateurs de logiciels de l'écosystème de dématérialisation
 - Experts des processus de dématérialisation
- Prise en compte d'un périmètre d'application international et a minima européen

La Norme en tant qu'État de l'art

- Les textes **fixent des objectifs** mais n'indiquent pas les moyens à mettre en œuvre
- Les **besoins à couvrir sont vastes et complexe**
- La norme propose de **décrire les moyens à mettre en œuvre** pour répondre à ces besoins
- La norme est élaborée par **tous les acteurs impliqués dans le domaine d'application** et garanti la couverture complète des besoins
- La norme est reconnue comme un État de l'art en matière d'archivage électronique

La norme doit être le fruit du consensus des Parties prenantes

La norme NF Z42-013 constitue l'État de l'art

Enjeux de la révision de la Norme NF Z42-013

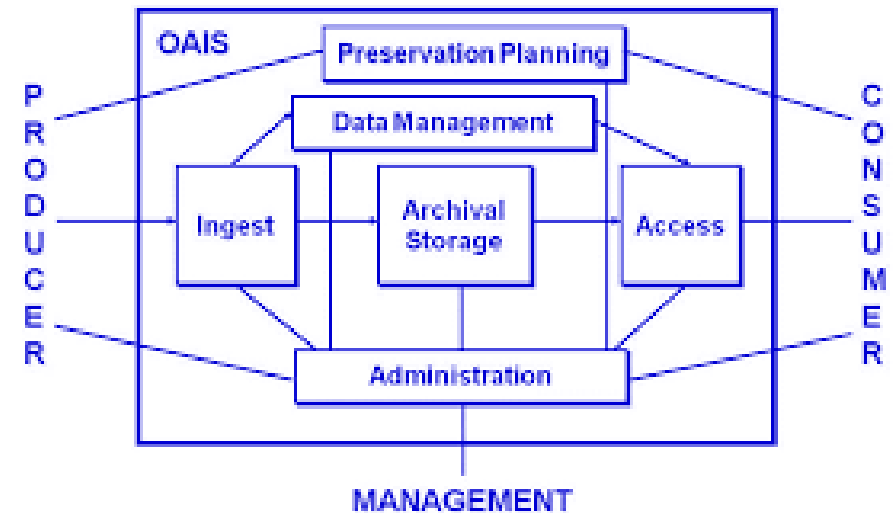
La norme, en tant qu'état de l'art devait évoluer pour répondre aux exigences d'un contexte technique et réglementaire évolutif

- **Moderniser le texte** datant de 2009
 - Prendre en compte les **évolutions technologies**
 - Toutes technologies ont évolué en plus de 10 ans (stockage, chiffrement, blockchain etc.)
 - **Intégrer les systèmes complexes**
 - La dématérialisation des processus s'est accélérée et il est étai nécessaire de proposer un modèle complet pouvant s'intégrant dans les dispositifs existants
- Proposer des services capables de **répondre aux exigences réglementaires**
 - Répondre au **besoin réglementaires français et européen**
 - services de conservation qualifiés (EIDAS RGPD)
 - Permettre l'intégration entre les différences services (SAE/CFN)
 - Définir plus clairement des rôles et des responsabilité (SA, PA, SV, SP, etc.)
- **Faciliter la lecture et l'usage** pour les donneurs d'ordres et les usagers
 - des acteurs hétérogènes car le périmètre est très large

Répondre à la complexité des enjeux et rester lisible pour les non-experts

Points principaux de la norme

- Ouverture technique
 - Ne pas imposer de solutions techniques car elles évoluent trop vite
- Formulation en exigences et recommandations explicites
 - Rendre très explicite la formulation de la norme laisse libre l'implémentation technique
 - Objectifs / Exigences / Recommandations pour aller plus loin
- Modèle OAIS ISO 14721:2012 [Systèmes de transfert des informations et données spatiales — Système ouvert d'archivage d'information (SOAI) — Modèle de référence]
 - Utile pour décrire **concepts complexes** permettant de faire dialoguer des systèmes de conservation
 - Insuffisant pour soutenir la création d'un service d'archivage
 - Les deux normes sont **complémentaires**
- Permettre une interopérabilité avec les pays voisins grâce un modèle reconnu sur le plan **international**
- Décrire de manière simple et partagée les différents blocs fonctionnels et techniques qui doivent être intégrés
- Ajouter schéma simplifier



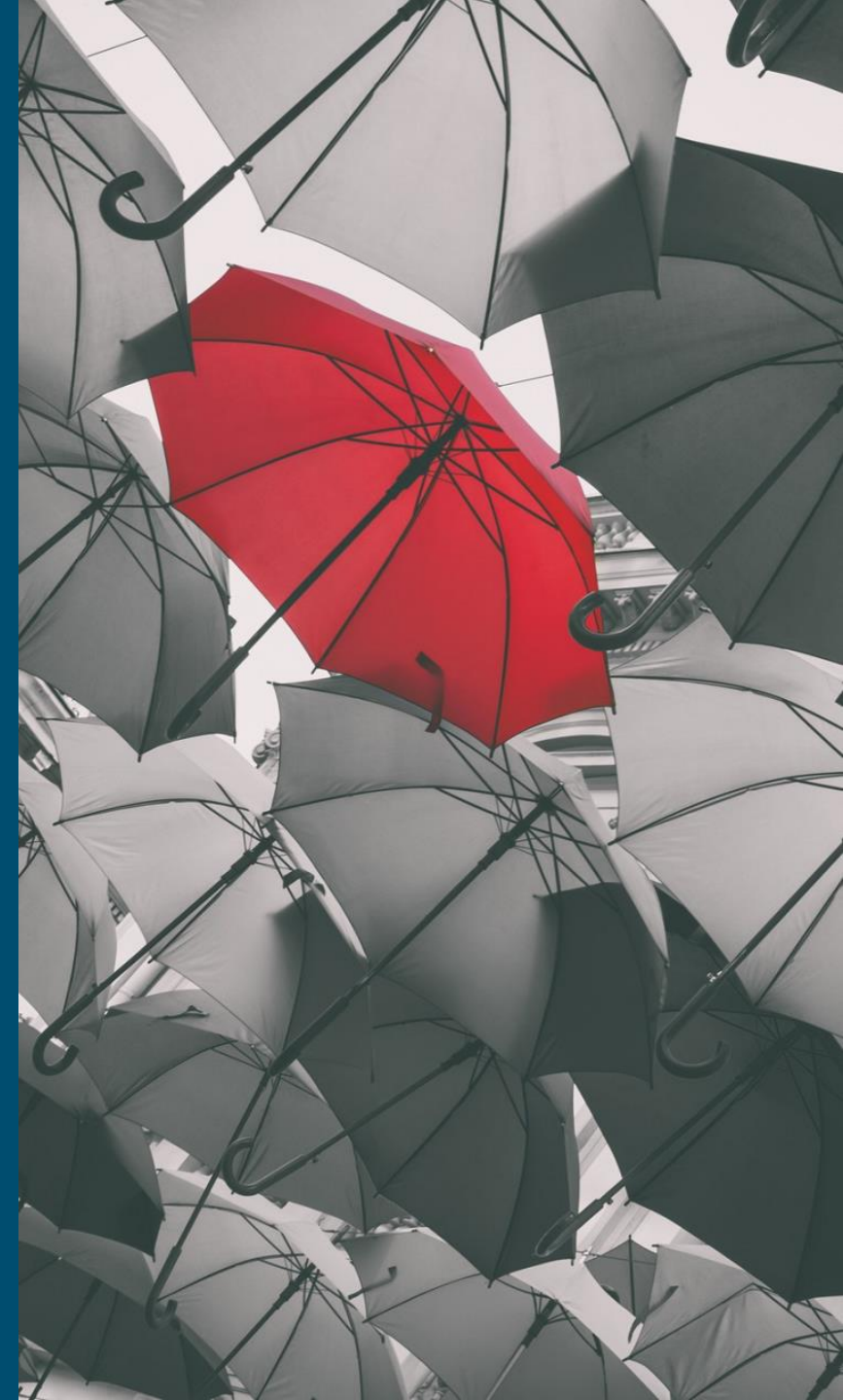


La certification NF 461

Système d'archivage électronique

Sylvie LESCOAT
Ingénieure en certification
AFNOR Certification

AFNOR CERTIFICATION - Système d'Archivage
électronique • 06/07/2023



Le comité de marque NF461

Président : Rocco ZIRPOLI

Vice Présidente : Sylvie LESCOAT

Collège A

Organismes Professionnels

Collège B

Clients / Donneurs d'ordre /
Propriétaires d'Archives

Collège C

Experts / Administrations

.Rôles et fonctions des membres de comité de marque

EN RÉUNION DU COMITÉ DE MARQUE - 1/2

Objectifs du Comité de marque

- Contribuer au développement de la marque NF
- Valider les règles de certification et leurs évolutions
- Donner son avis sur les dossiers présentant des difficultés d'interprétation à AFNOR Certification ou faisant l'objet de contestation
- Donner son avis sur les projets d'actions de communication ou de promotion relatives à l'application NF

Engagements

- Contribuer par son expertise au bon fonctionnement de la marque NF
- Garder la confidentialité sur l'ensemble des informations qui lui sont communiquées
- Agir en toute impartialité et s'interdire de participer aux débats concernant un organisme pour lequel un intérêt personnel subsiste
- Participer régulièrement aux réunions et informer son suppléant
- Contribuer au développement de la marque et promouvoir les produits/services certifiés

Rappel : un membre de Comité est une personne physique appartenant à un organisme donné et représentant les intérêts du collège auquel il appartient.

rôles et fonctions des membres de comité de marque

HORS RÉUNION DU COMITÉ DE MARQUE - 2/2



Sur sollicitation d'AFNOR Certification, tout ou partie des membres du Comité de marque peuvent donner leur avis sur les dossiers présentant des difficultés d'interprétation ou faisant l'objet de contestation

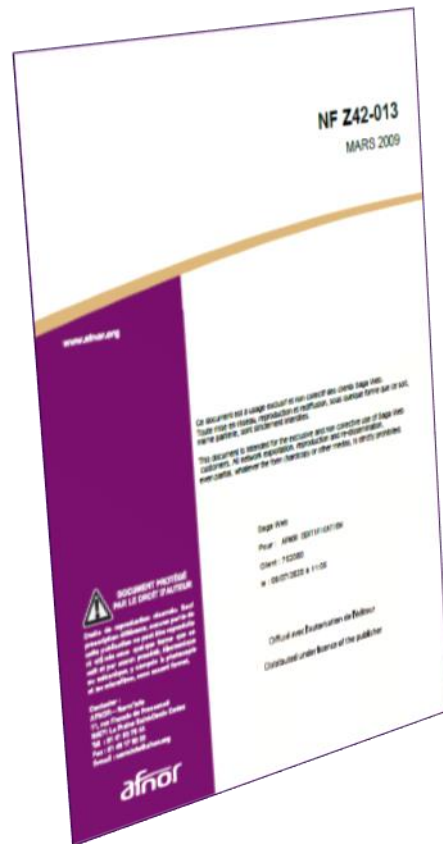
La certification NF461

MIROIR DE LA NORME NF Z 42-013

NF Z 42-013

La norme de référence du système d'archivage électronique comprend **des exigences et des recommandations**

Indiquer sur un produit ou une documentation commerciale « *conforme à la norme* » est une **simple auto-déclaration**



NF461

Le référentiel de certification définit les **modalités d'application de la norme et des spécifications techniques complémentaires**

Les produits/services certifiés NF sont régulièrement contrôlés par un **organisme certificateur compétent, indépendant et impartial**

➔ En téléchargement libre sur www.certification.afnor.org

Le système de certification NF461

ÉTAPE PAR ÉTAPE



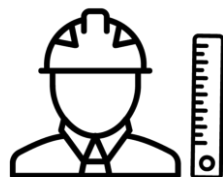
**Signature
du contrat de
certification**

Cycle triennal



**Envoi
du dossier
d'admission**

pour l'étude de
recevabilité



**Instruction
de la
demande**



**Audit
annuel**

- ➔ Préparation
- ➔ Visite
- ➔ Rapport
- ➔ Écarts



**Décision de
certification**

(avec action
complémentaire
éventuelle)



**Délivrance
du certificat**

&
référencement
sur le site
marque-nf.com



**Usage
de la marque**

Promotion &
communication
pour les tiers
archiveurs

Une mise en application progressive

DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE CERTIFICATION



NF461 : 2020



AGRÉMENT SIAF

norme française

NF Z 42-013 : 2020

OCT.2020

11/01/2021

01/01/2021

Publication de la
révision de la norme

Publication de la
nouvelle version du
référentiel de
certification

Certificat NF461 requis
pour tout
renouvellement
d'agrément dans le cadre
de la gestion des archives
publiques électroniques

Décret n°2020-733 du 15 juin 2020



**A vous la parole ...
vos questions ?**



CONTACT

Sylvie LESCOAT

+33(0)1 41 62 82 93

Portable : +33(0)7 85 16 46 57

sylvie.lescoat@afnor.org

www.afnor.org

